

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 13/12/2021 Date de révision: 13/12/2021 Remplace la version de: 21/11/2019 Version: 8.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : WASH & SHINE (20 L, 200 L)
 UFI : R36D-M068-N00F-V7T9
 Code du produit : 4404 - 4405
 Type de produit : Détergent, Article traité (Biocide)
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Utilisation de la substance/mélange : Détergent
 Shampoing (voitures de tourisme, camions, bus, véhicules sur rails)
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pro Part International
 Molenakker , 3
 5953 TW Reuver – Limburg
 Nederland
 T +31 (0) 77 476 2204
info@propart-international.com - www.propart-international.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE)

Mentions de danger (CLP)

: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient ALPHA PINENE, 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE, 2-METHYL-4-ISOTHIAZOLINE-3-ONE . Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Aucun(es) dans des conditions normales. Les informations données dans cette section sont valables pour le produit non dilué.

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1\%$ évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune donnée disponible

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE)	N° CAS: 68411-30-3 N° CE: 270-115-0 N° REACH: 01-2119489428-22	5 – 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 N° REACH: 01-2119488639-16	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLATED (≥ 2.5 EO))	N° CAS: 160875-66-1	1 – 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318
ALCOHOL (C13) EO (>5-10) (ISOTRIDECANOLETHOXYLAAT) (Polymère)	N° CAS: 24938-91-8	1 – 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
ALPHA PINENE	N° CAS: 80-56-8 N° CE: 201-291-9 N° REACH: 01-2119519223-49	≤ 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (Substance active (Biocide))	N° CAS: 26172-55-4 N° CE: 247-500-7	≤ 0,1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard), H332 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)
2-METHYL-4-ISOTHIAZOLINE-3-ONE (Substance active (Biocide))	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-00-9	≤ 0,1	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. Non classé (par voie cutanée) Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE Non classé Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
HYDROXYDE DE SODIUM	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	≤ 0,1	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE	N° CAS: 127-91-3 N° CE: 204-872-5	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 N° REACH: 01-2119488639-16	(5 ≤C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (Substance active (Biocide))	N° CAS: 26172-55-4 N° CE: 247-500-7	(0,0015 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317 (0,06 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315 (0,06 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319 (0,6 ≤C < 100) Skin Corr. 1B, H314
2-METHYL-4-ISOTHIAZOLINE-3-ONE (Substance active (Biocide))	N° CAS: 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 N° Index: 613-326-00-9	(0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317
HYDROXYDE DE SODIUM	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	(0,5 ≤C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 ≤C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 ≤C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1A, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: Inhalation peu probable. Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: En général, le produit n'est pas irritant pour la peau. Peut provoquer une irritation modérée. Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeur. Démangeaison.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Risque de lésions oculaires graves. Troubles de la vision. Sensation de brûlure. Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une corrosion ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
-------------------	--------------------

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Continuer à arroser à l'eau depuis un endroit protégé, jusqu'à ce que le récipient reste froid. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8). Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.
- 6.1.1. Pour les non-secouristes**
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu.
- 6.1.2. Pour les secouristes**
- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Défense de déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Laver le reliquat non récupérable à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Les précautions normales de manipulation des produits chimiques doivent être observées. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du gel.
- Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

ALPHA PINENE (80-56-8)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Essence de térébenthine et monoterpènes sélectionnés # Terpentijn en geselecteerde monoteren
OEL TWA [ppm]	20 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit /Arrêté royal 11/03/2002
HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium (hydroxyde de) # Natriumhydroxide
OEL TWA	2 mg/m ³ # M: la mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.
PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE (127-91-3)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Essence de térébenthine et monoterpènes sélectionnés # Terpentijn en geselecteerde monoteren
OEL TWA [ppm]	20 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit / Arrêté royal 11/03/2002

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	15 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	5,45 mg/kg poids sec

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,545 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,946 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10000 mg/l
SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE) (68411-30-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	170 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	12 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	12 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	3 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	85 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	3 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,268 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0268 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,0167 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	8,1 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	8,1 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	35 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	3,43 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter toute exposition inutile. Protection oculaire obligatoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection

Protection des mains:

Aucune en utilisation normale. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, un sarrau ou un tablier de laboratoire pour éliminer les risques de contact prolongé ou répété avec la peau. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Gants en caoutchouc nitrile. Gants de protection en néoprène. Niveau de perméation: 2. Epaisseur du matériau : > 0,1 mm. En cas d'exposition répétée ou prolongée : Gants réutilisables

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les informations données dans cette section sont valables pour le produit non dilué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert.
Odeur	: Parfumée. Légère.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: ≥ 100 °C
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 60 °C Non applicable (produit aqueux non combustible)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 8 (20°C)
Viscosité, cinématique	: < 48,78 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: < 50 mPa·s (20°C)
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau. Complètement soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Densité	: 1,025 g/m ³ (20°C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses éviter .

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Fumée. Dioxyde de carbone. monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

DL50 orale rat	4100 mg/kg de poids corporel (OECD 401)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402)
ETA CLP (voie orale)	4100 mg/kg de poids corporel

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO)) (160875-66-1)

DL50 orale rat	> 500 mg/kg
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

ALPHA PINENE (80-56-8)

DL50 orale rat	3700 mg/kg
DL50 orale	3700 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (26172-55-4)

DL50 orale rat	457 mg/kg (CIT/MIT)
DL50 orale	481 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	660 mg/kg (CIT/MIT)
DL50 voie cutanée	> 1008 mg/kg de poids corporel

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (26172-55-4)	
CL50 Inhalation - Rat	2,36 mg/l/4h (CIT/MIT)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1230 mg/m ³
ETA CLP (voie orale)	457 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	660 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (vapeurs)	2,36 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	1,23 mg/l/4h
2-METHYL-4-ISOTHIAZOLINE-3-ONE (2682-20-4)	
DL50 orale rat	120 – 285 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	660 mg/kg (CIT/MIT)
DL50 voie cutanée	242 mg/kg (Lapin, femelle)
CL50 Inhalation - Rat	0,11 – 0,384 mg/l/4h (OECD 403)
ETA CLP (voie orale)	120 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	660 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (vapeurs)	0,11 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,11 mg/l/4h
HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)	
DL50 orale rat	> 500 mg/kg de poids corporel
PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE (127-91-3)	
DL50 orale rat	4700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
ETA CLP (voie orale)	4700 mg/kg de poids corporel
ALCOHOL (C13) EO (>5-10) (ISOTRIDECANOLETHOXYLAAT) (24938-91-8)	
DL50 orale rat	500 – 2000 mg/kg
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE) (68411-30-3)	
DL50 orale rat	404 mg/kg
DL50 orale	1080 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie orale)	404 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 8 (20°C)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 8 (20°C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

NOAEL (oral, rat) > 225 mg/kg de poids corporel (OECD 408)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Viscosité, cinématique < 48,78 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres informations : Les instructions sont dérivées des propriétés des composants uniques. Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour le produit en tant que tel

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit. Les propriétés écotoxicologiques du mélange ont été déterminées à partir des propriétés écotoxicologiques des composants (voir la rubrique 3).

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)

CL50 - Poisson [1] 7,1 mg/l (OECD 203)96h

CE50 - Crustacés [1] 7,2 mg/l (48h)

CE50 - Crustacés [2] 7,4 mg/l (OECD 202)48h

CE50 72h - Algues [1] 7,5 mg/l (72h)

CE50 72h - Algues [2] 27,7 mg/l (72h, OECD 201)

NOEC chronique algues 0,95 mg/l 72h (OECD 201)

NOEC (informations complémentaires) NOEC (aigu) 0,1 mg/l (Poisson, 28h)

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO)) (160875-66-1)

CL50 - Poisson [1] 10 – 100 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

CE50 - Crustacés [1] 10 – 100 mg/l (48h)

CE50 72h - Algues [1] 10 – 100 mg/l (72h)

ALPHA PINENE (80-56-8)

CL50 - Poisson [1] 0,28 mg/l

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ALPHA PINENE (80-56-8)	
CL50 - Poisson [2]	0,303 mg/l (96h)
CE50 - Crustacés [1]	0,475 mg/l (48h)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1,44 mg/l Daphnia magna (puce d'eau) 48h
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (26172-55-4)	
CL50 - Poisson [1]	0,19 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 96h
CE50 - Crustacés [1]	0,16 mg/l (48h)
CE50 - Crustacés [2]	0,1 mg/l (48h)
CE50 72h - Algues [1]	0,0052 mg/l Skeletonema costatum (diatomée) OECD 201(72h)
CE50 72h - Algues [2]	0,018 mg/l Scenedesmus capricornutum (72h)
CE50 96h - Algues [1]	0,048 mg/l Scenedesmus capricornutum (72h)
NOEC chronique poisson	0,098 mg/l (28d, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), OECD 210)
NOEC chronique crustacé	0,004 mg/l (21d, Daphnia magna (puce d'eau), OECD 211)
NOEC chronique algues	0,0012 mg/l (72h, Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201)
2-METHYL-4-ISOTHIAZOLINE-3-ONE (2682-20-4)	
CL50 - Poisson [1]	4,77 – 6 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) OECD 203)
CL50 - Poisson [2]	0,28 mg/l (96h, Lepomis macrochirus (crapet arlequin))
CE50 - Crustacés [1]	0,93 – 1,9 mg/l (OECD 202) 48h
CE50 - Crustacés [2]	1,68 mg/l (OECD 202) 48h
CE50 72h - Algues [1]	0,158 mg/l (72h, Selenastrum capricornutum, OECD 201)
CE50 72h - Algues [2]	0,18 mg/l (72h, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	2,38 mg/l (28d, Pimephales promelas, OECD 210)
NOEC chronique crustacé	0,04 – 0,55 mg/l (21d, OECD 211)
NOEC chronique algues	0,03 mg/l (72h, Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201)
HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)	
CL50 - Poisson [1]	33 – 189 mg/l (96h)
CL50 - Poisson [2]	189 mg/l (48h, Leuciscus idus (aunée dorée), OECD 203)
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	45,5 mg/l (Poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CE50 - Crustacés [1]	33 – 450 mg/l (48h)
CE50 - Crustacés [2]	40,4 mg/l (48h, Ceriodaphnia sp.)
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 33 mg/l Daphnia magna (puce d'eau) (48h)
PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE (127-91-3)	
CL50 - Poisson [1]	0,68 mg/l (96h)
CE50 - Crustacés [1]	0,86 mg/l (48h)
CE50 72h - Algues [1]	0,7 mg/l (72h)
ALCOHOL (C13) EO (>5-10) (ISOTRIDECANOLETHOXYLAAT) (24938-91-8)	
CL50 - Poisson [1]	7,5 mg/l (96h, Lepomis macrochirus (crapet arlequin))
CL50 - Poisson [2]	12 mg/l (96h, Brachydanio rerio (poisson zèbre))
CE50 - Crustacés [1]	4,7 mg/l (48h)

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ALCOHOL (C13) EO (>5-10) (ISOTRIDECANOLETHOXYLAAT) (24938-91-8)	
CE50 72h - Algues [1]	17 mg/l (72h, Scenedesmus capricornutum)
SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE) (68411-30-3)	
CL50 - Poisson [1]	1,67 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,9 mg/l Daphnia magna (puce d'eau) 48h
CE50 72h - Algues [1]	127,9 mg/l Algues 72h
LOEC (chronique)	1,2 mg/l Poisson 196d
NOEC (chronique)	0,63 mg/l (196d)

12.2. Persistance et dégradabilité

WASH & SHINE (20 L, 200 L)	
Persistance et dégradabilité	Non établi. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)	
Biodégradation	82,5 % (EMPLA 565/2006)

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO)) (160875-66-1)	
Biodégradation	> 60 % (méthode OCDE 301B) 28d

2-METHYL-4-ISOTHIAZOLINE-3-ONE (2682-20-4)	
Biodégradation	> 70 % (OECD 309)

ALCOHOL (C13) EO (>5-10) (ISOTRIDECANOLETHOXYLAAT) (24938-91-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

WASH & SHINE (20 L, 200 L)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS (68891-38-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,3

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO)) (160875-66-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,3
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,3

ALPHA PINENE (80-56-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,44

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (26172-55-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,401

2-METHYL-4-ISOTHIAZOLINE-3-ONE (2682-20-4)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,16
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	≤ 0,05 (OECD 117 (HPLC Method))

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-3,88
PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE (127-91-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,16
ALCOHOL (C13) EO (>5-10) (ISOTRIDECANOLETHOXYLAAT) (24938-91-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3,89
SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE) (68411-30-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,02

12.4. Mobilité dans le sol

WASH & SHINE (20 L, 200 L)	
Mobilité dans le sol	Pas d'information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Produit tel quel : Déchets chimiques. Eliminer ce produit comme déchet dangereux. Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Vider complètement les emballages avant élimination. Laver abondamment à l'eau les résidus.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas dangereux pour l'environnement.				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	ALPHA PINENE ; PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	WASH & SHINE (20 L, 200 L) ; ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS ; FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLATED (≥ 2.5 EO)) ; ALPHA PINENE ; 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE ; PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE ; ALCOHOL (C13) EO (>5-10) (ISOTRIDECANOLETHOXYLAAT)	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS ; ALPHA PINENE ; 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE ; PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
40.	ALPHA PINENE ; PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu. Agents de surface anioniques : 5 - 15 %. Agents de surface non ioniques < 5 %. Règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Ce produit contient des produits biocides. 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (CMIT). 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one(MIT).

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Fiche d'information sur les composants:		
Composant	N° CAS	%
L'EAU	7732-18-5	$\geq 10\%$
SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE)	68411-30-3	1 - 10%

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Fiche d'information sur les composants:

Composant	N° CAS	%
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED, SULFATES, SODIUM SALTS	68891-38-3	1 - 10%
FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLATED (≥ 2.5 EO))	160875-66-1	1 - 10%
ALCOHOL (C13) EO (>5-10) (ISOTRIDECANOLETHOXYLAAT)	24938-91-8	1 - 10%
ALPHA PINENE	80-56-8	0,1 - 1%
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE	26172-55-4	0,1 - 1%
2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	2682-20-4	0,1 - 1%
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	0,1 - 1%
PIN-2(10)-ENE; 6,6-DIMETHYL-2-METHYLENEBICYCLO[3.1.1]HEPTANE	127-91-3	<0,1%

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

- Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)
- Classe de danger pour l'eau (WGK) 2 : WGK: 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
- Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)
BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

- Catégorie ABM : B(4) - faible risque pour les organismes aquatiques
- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE) est listé
- SZW-lijst van mutagene stoffen : SODIUMALKYL (C10-13) BENZENESULFONATE (SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE) est listé
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

- Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
- Règlementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Sources des données

: Les informations de nos fournisseurs, telles que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sont utilisées pour établir la fiche de données de sécurité. Méthode de classification: . Propriétés physiques et chimiques: la classification est basée sur les résultats des mélanges testés. Dangers pour la santé et l'environnement: la méthode de classification des mélanges en fonction des composants du mélange (formule de somme).

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Acute Tox. Non classé (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée) Non classé
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient ALPHA PINENE, 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE, 2-METHYL-4-ISOTHIAZOLINE-3-ONE . Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

WASH & SHINE (20 L, 200 L)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE Non classé	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.